

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la Commission permanente des finances sur le préavis N°2022/35 du 3 novembre 2022 « Crédits-cadres bisannuels 2023 – 2024 »

Membres de la commission :

MAILLARD Mathilde Présidente
BERGUERAND Anne
BETTENS Eric Rapporteur
BLANC Pauline
CHATTON Angélique
CONSCIENCE Pierre
DE VARGAS Samuel
DUPUIS Johann
JAFFAR Mountazar
KANTHIA Paulraj
MENDY Angèle Flora
MOSCHENI Fabrice
PANCHARD Ilias
PAQUIER Mathias
REYMOND Onaï

Membres de l'administration et de la Municipalité :

GERMOND Florence,
Directrice de Finances et mobilité
BOURQUIN Emmanuel,
Chef du service des finances
BALET-NICOLET Danièle,
Adjointe au chef de service
VANEY François, Économiste

En sa séance du 9 novembre 2022, la Commission permanente des finances a traité ce préavis 2022/35 présenté par Mme Florence Germond, Directrice de Finance et mobilité.
Nous remercions M. Vannay pour les notes de séance.

1. Objet du rapport

Ce préavis bisannuel est une nouvelle méthode de travail et remplace le crédit-cadre annuel précédent d'un montant annuel de CHF 32 millions environ (en moyenne sur les 5 dernières années). Les chantiers reportés entraînant des difficultés dans la gestion des crédits d'investissements (montants devant être re-balancés d'un crédit à l'autre), il a été jugé plus adéquat d'appliquer une gestion bisannuelle de ces crédits.

Ce crédit cadre regroupe des compétences de différentes directions et vise à faire travailler ensemble tous ceux qui notamment vont ouvrir la route, de manière coordonnée, dans des processus longs et complexes – coordonner la vétusté des réseaux, les mises à l'enquête des SIL, Eau et MAP, les travaux sur les réseaux et, dessus, la remise en état, sans devoir casser la route plusieurs fois. Les sommes engagées et les enjeux sont importants, mais c'est ce qui permet de maintenir le patrimoine des réseaux en état fonctionnel et, ensuite, par-dessus, de remettre en état de jolie manière. La liste de tous les projets est présentée en détail dans l'annexe au préavis.

- Les services concernés sont principalement les Services industriels (CHF 42.765 millions) le Service de l'eau (CHF 27.930 millions) le Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics (CHF 25.275 millions) et pour une portion congrue le Service des écoles et du parascolaire (CHF 0.6 millions) et le Service du logement et des gérances (CHF 0.2 millions) pour un montant total de **CHF 96'870'000.** .

Ce préavis intègre quatre éléments particuliers qui sont : les réseaux pour les communes avoisinantes dans le cadre des BHNS – montant de CHF 8 millions couvert par des recettes liées ; le développement du chauffage à distance (CAD) sur la route Aloys-Fauquet – CHF 1.2 million ; l'entretien et l'extension du réseau d'eau de la commune de Bussigny – CHF 1 million entièrement compensé ; et les investissements pour les SIL du CAD – CHF 19 millions.

2. Discussion

D'un point de vue technique, les dépenses sont à **engager** dans les deux ans du crédit-cadre, budgétées au Plan des investissements, l'effet de l'investissement est comptabilisé sur le budget de fonctionnement et l'amortissement est comptabilisé sous la rubrique « amortissement ». Si les montants ne sont pas engagés dans les deux ans, la Municipalité doit revenir devant le Conseil communal.

A la question de savoir si l'argent engagé est de l'autofinancement ou de l'emprunt, M. Bourquin explique cela est justement le but de la gestion de la trésorerie. D'une part, au quotidien, pour s'assurer qu'il y a suffisamment d'argent sur les comptes pour gérer les affaires courantes – notamment le financement des dépenses d'investissement – et, d'autre part, annuellement sur la base de l'autofinancement permettant d'assurer tout ou partie des dépenses d'investissement.

Depuis deux législatures, l'ensemble des dépenses d'investissement du patrimoine administratif ont été autofinancées, raison pour laquelle la dette bancaire n'a pas augmenté.

Mme la Présidente passe en revue les différents chapitres du préavis

Au point 5.2, s'agissant des plantations d'arbres, Mme Germond explique que les arbres prennent plus de place principalement au travers de quatre moyens : le préavis Canopée ; le crédit-cadre SPADOM ; les préavis spécifiques (comme par exemple le préavis relatif l'Avenue d'Echallens) et le présent crédit-cadre des réseaux SIL, Eau et MAP.

Aux points 5.4.4 et 7.3, s'agissant d'une dépense de CHF 700'000 pour LFO S.A.. Mme Germond explique que ce sont les fouilles qui coûtent cher dont une petite partie est financée par le crédit-cadre. Il s'agit de dépenses d'investissements pour la pose des tuyaux et non pas de fonctionnement.

Au chapitre 6, bilan des crédits-cadres annuels ouverts, s'agissant des années avec un crédit-cadre toujours ouvert. Mme Germond explique que le montant a bien été engagé dans l'année du crédit-cadre et des prestations engagées sont encore en réalisation. Le présent préavis prévoit un échelonnement des dépenses jusqu'en 2028, dépenses engagées sur 2023-2034 (point 10.1).

Au point 7.4, s'agissant des travaux de concernent la réfection du sol des cours d'écoles. Il est fait appel au Service qui a la compétence métier pour la pose d'enrobé.

3. Conclusions

Il est procédé au vote de chacune des conclusions du préavis individuellement :

- La **conclusion 1** « d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif pour les années 2023 et 2024 de **CHF 96'870'000.-** pour l'entretien constructif et l'adaptation de la voirie, le renouvellement et l'extension du réseau des collecteurs publics, du réseau de distribution d'eau, des réseaux des Services industriels, ainsi que pour l'entretien de surfaces privées communales et des surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires » **est acceptée à l'unanimité.**
- La **conclusion 2** « d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements sur la rubrique 331 de chaque service » **est acceptée à l'unanimité.**
- La **conclusion 3** « d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 des services de la Direction des finances et de la mobilité, de la Direction du logement de l'environnement et de l'architecture, de la Direction de la sécurité et de l'économie et de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, ainsi que sur la rubrique 322 pour ceux de la Direction des services industriels » **est acceptée à l'unanimité.**
- La **conclusion 4** « de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées » **est acceptée à l'unanimité.**

Lausanne, le 18 novembre 2022

Eric Bettens, Rapporteur